

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DES RESSOURCES HUMAINES  
SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAINTIEN DES  
EMPLOIS ADMS

96-101 DU 27 FEVRIER 1996

OBJET : MTFPSS/EXECP/DME/SCADD  
Proposé Monsieur TCHILINGO-NZAOU (Pierre),  
Ingénieur Principal de Traitement à  
de 5<sup>e</sup> Schelon des cadres, des Services Techni-  
ques (Mines), en position de détachement

(Régularisation)-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du ~~15 Mars 1996~~ ;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte  
du Statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° ~~95/25~~ du 13 ~~Janvier~~ <sup>1995</sup> portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95/28 du 22 ~~Janvier~~ <sup>1995</sup> portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 95/32 du 12 Février <sup>1995</sup> portant orga-  
nisation des Interims des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et

D.G.B. révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 86/1025 du 10 Novembre 1986 portant de  
réglementation de l'embauche en détachement des Fonctionnaires des cadres de la  
République du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2007/FP du 21 Juin 1978 fixant le règlement  
sur la solde des Fonctionnaires ;

(/u la lettre n° 019/MFCDE/MDPM/CAB du 3 Février 1994  
du Ministre Délégué chargé de la Prospection du Développement Miniers Concer-  
nant l'emploi de l'intéressé ;

(/u le Certificat de Cessation de carrière n° 342/MTE/DGH  
D.G.C.P. du 28 Octobre 1994 de l'intéressé ;

(/u le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomi-  
nation des Ministres Délégués, Membres du Gouvernement .

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Monsieur TCHIONGO-NZAOU (Pierre), Ingénieur Principal de Traitement de 6° échelon, des cadres, de la catégorie A, hiérarchie I, des Services Techniques (Mines) est placé en position de détachement auprès de la Société Congolaise de Recherches et Exploitations Minières (SOCOREM).

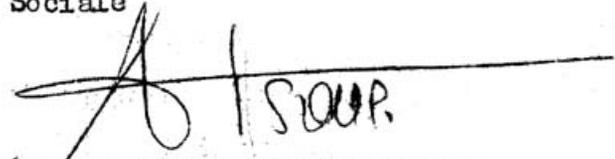
ARTICLE 2 : La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par le budget autonome de la Société Congolaise de Recherches et Exploitations Minières (SOCOREM) qui est en outre redevable envers la caisse de retraite des fonctionnaires de la contribution patronale, pour la constitution de ses droits à pension.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet pour compter du 9 Août 1979 date effective de cessation de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera. /- Sera publié au J.O

Brazzaville, le 27 Février 1996

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail, de la  
Fonction Publique et de la Sécurité  
Sociale

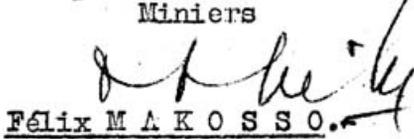


Professeur Anaclét TSOMAMBET.-



Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.-

Le Ministre Délégué Chargé de la  
Prospection et du Développement  
Miniers



Félix MAKOSSO.-

AMPLIATIONS :

DGFP/DME/SCADD.....	3
DGB.....	2
DGCT.....	2
MDCED.....	2
INT.....	1
DOSSIER.....	2
SGG/BC.....	2
ARCHIVES.....	2

